

Dettes et Développement

Plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud

Les Nouvelles de la Dette

Lettre d'information – novembre 2005

N°11

Les organisations membres

AFVP (Association française des Volontaires du Progrès)

Agir ici

AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)

AFVP (Association Française des volontaires du Progrès)

ATTAC France

CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde)

CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)

CFDT (Confédération Française et Démocratique du Travail)

CGT (Confédération Générale du Travail)

CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)

CSM (Conférence française des supérieures majeures)

DCC (Délégation catholique pour la coopération)

Emmaüs France

Frères des Hommes

Justice et Paix

MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

Peuples solidaires

Réseau Foi et Justice Afrique-Europe

Secours Catholique - Caritas France

SEL (Service d'entraide et de liaison)

Service Protestant de Mission - DEFAP

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Survie

Terre des Hommes - France

UCJG-YMCA

Soutiens :

ASPAL (Association de solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine)

CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)

France liberté (fondation Danielle Mitterrand)

ATD Quart monde

RENAPAS (Rencontre nationale avec les peuples d'Afrique du Sud)

NTM

Lueurs d'espoir ?

Pour la première fois, les pays riches ont accepté en juin le principe d'une annulation de 100% de la dette due au FMI et à la Banque mondiale. En menaçant de répudier sa dette, le Nigeria a obtenu en octobre une remise de 60 %. Va-t-on vers un rééquilibrage des pouvoirs entre créanciers et débiteurs ? A nous de les y aider !

2005 restera une année noire pour les pays du Sud : celle où les pays riches ont renoncé aux modestes objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qu'ils avaient promis, cinq ans plus tôt, d'atteindre d'ici 2015.

En effet, les Africains ont beau être condamnés, au rythme actuel, à attendre plusieurs siècles pour espérer réduire de façon significative la mortalité infantile et la faim, le sursaut attendu des pays riches n'est pas au rendez-vous : juste une promesse lointaine d'augmentation de l'aide, sans garantie que celle-ci servira aux besoins sociaux essentiels, et un allègement de dette loin du compte.

On ne peut guère attendre une solution équitable au problème de la dette tant que les créanciers seront juge et partie. Toutefois, l'année 2005 donne quelques raisons de penser qu'un rééquilibrage des pouvoirs en faveur des débiteurs est possible. Primo, le principe d'une annulation de 100% de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour quelques pays peut être interprétée comme une reconnaissance de leur responsabilité dans le surendettement de ces pays. Deuisio, Tony Blair et Michel Camdessus ont admis explicitement que « *la dette a pour l'essentiel été contractée par des dictateurs (...) qui, pendant la guerre froide, ont bénéficié du soutien qui aujourd'hui touchent le remboursement de la dette* » (Rapport de la Commission pour l'Afrique, mars 2005, p. 132). Tercio, le premier semestre a vu dialoguer pour la première fois sur la dette, sous l'égide de l'ONU, des créanciers publics et privés, des pays débiteurs, des institutions internationales, des ONG et des experts. Quarto, le Nigeria a montré que les débiteurs pouvaient obliger les créanciers à des concessions en menaçant de répudier leur dette (suspendre le remboursement). A nous, citoyens du Nord et du Sud, ensemble, de faire que 2005 marque le point de départ d'une solution juste à la dette des pays du



La marionnette de Jacques Chirac épongeant la dette des pays pauvres.

Journée d'action sur la dette, Paris, le 14 mai 2005

2,3 %

C'est le pourcentage de la dette des pays du Sud qui sera annulé suite aux mesures annoncées cette année par le G8 concernant la dette multilatérale (42 milliards de \$) et celle du Nigeria (18 milliards de \$). Encore un effort : plus que 2.539 milliards !

Les Français lucides face aux effets d'annonce du G8

A défaut d'avoir le sens de la justice, les capitales occidentales ont assurément le sens de la communication : la proposition d'annuler une partie de la dette multilatérale de 18 pays pauvres a été annoncée une première fois en juin par les ministres des Finances du G7 à Londres, puis confirmée par les chefs d'Etat au sommet du G8 de juillet, avant d'être validée par le FMI et la Banque mondiale fin septembre à Washington !

Malgré ce matraquage médiatique, l'opinion publique n'est pas dupe : selon un sondage BVA – CCFD d'octobre 2005, 65 % des Français trouvent que les pays riches ne font pas suffisamment d'efforts pour alléger le poids de la dette des pays du Sud. Un chiffre en progression constante depuis 2001.

Accord du G8 : s'engouffrer dans la brèche

La moisson est bien maigre : malgré les millions de citoyens mobilisés à l'occasion du G8 de Gleneagles (Royaume-Uni), les concerts de rock Live 8 chapeautés par Bob Geldof et les promesses de Tony Blair de mettre l'Afrique au cœur du sommet, le G8 n'a accouché que d'une annulation partielle de la dette de 18 pays (20 autres pourraient suivre). Une mesure insuffisante, car :

- elle laisse de côté de nombreux pays dont les populations continuent de mourir du remboursement de la dette (les Philippines s'appêtent à y consacrer 80 % de leur budget 2006) ;
- elle ne concerne pas l'ensemble des créanciers multilatéraux (FMI, Banque mondiale et Banque africaine de développement – il y en a 16 autres), ni les dettes privée et bilatérale ;
- elle ne garantit pas de financements nouveaux à tous les pays concernés car elle vient en partie se déduire de l'aide qu'ils recevaient.

Des mesures loin de suffire au financement des OMD

En termes de financement, l'effet de l'accord tardera à se faire sentir, car le gros des créances, dû à la Banque mondiale, s'étale sur 30 à 40 ans : moins de 1,5 milliard de \$ par an jusque 2015. La mesure a le mérite de générer un espace prévisible et durable dans le budget des Etats concernés, mais elle est loin de combler les besoins de financement des OMD, estimés à 135 milliards de \$ par an dès 2006 selon les Nations Unies.

En termes politiques, les pays concernés sont théoriquement libérés du diktat des institutions financières internationales (IFI), car rien ne les oblige à emprunter à nouveau auprès de ces institutions. En réalité, il s'agit d'une liberté conditionnelle : les pays bénéficiaires sont déjà passés par les fourches caudines de l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés) pilotée par les IFI ; l'accord du G8 ne se traduira en ressources nouvelles que pour les pays ayant de « bonnes politiques » selon la Banque mondiale ; l'avis du FMI continue de servir de référence à l'ensemble des bailleurs internationaux.

Un aveu que la dette est insupportable

Toutefois, l'accord du G8 ouvre une petite brèche dans le discours des pays créanciers. Jusqu'à présent, les mesures d'allègement prises par le G8 répondaient à des calculs complexes de « soutenabilité » de la dette : en réalité, ils cherchaient surtout à rendre les pays concernés à nouveau solvables en n'effaçant que la portion de leur dette qui ne serait de toute façon pas honorée.

L'annulation de 100 % de la dette des PPTTE envers 3 grosses institutions multilatérales rompt avec cette approche : implicitement, les pays riches admettent qu'une dette qu'ils jugent financièrement « soutenable » peut être insupportable en termes de développement humain. D'ici à ce qu'ils reconnaissent que le développement humain doit primer sur le paiement de la dette, il n'y a qu'un pas. Obligeons-les à le franchir !

L'arbitre en cause dans le match Irak – Nigeria (80-60)

A quand des règles du jeu équitables à l'endettement international ?

Il s'agit d'un jeu où les adversaires ne se rencontrent jamais. L'objectif est d'obtenir le plus grand score possible, sur 100. Comment obtenir des points ? Il faut en demander au Club de Paris. Comment celui-ci détermine-t-il le score ? Hormis pour certains concurrents affublés du nom barbare de PPTTE, aucune règle connue d'avance. Une seule condition : se plier aux desiderata de l'arbitre, qui apporte une réponse « sur mesure ».

Petit retour sur la performance de certains des derniers concurrents en lice : Irak, 80 % en novembre 2004 ; pays affectés par le tsunami, 0 % en janvier 2005 ; Nigeria, 60 % en octobre 2005.

Au Club de Paris, il en va du sort des populations

Nul ne s'inquièterait que les résultats soient laissés au « bon vouloir du Club de Paris », comme l'admettait en novembre 2004 la représentante française, Odile Renaud-Basso, si ce petit jeu était sans conséquence. Mais au Club des 19 principaux pays créanciers de la planète, l'important n'est pas seulement de participer. Car du sort de la dette des pays débiteurs, dépendent le financement de politiques sociales vitales pour des milliers de personnes et leur liberté à choisir leur modèle de développement.

Mais ce sont les intérêts politiques et économiques qui guident le Club

D'un point de vue légal, il y avait de bonnes raisons pour annuler l'intégralité de la dette du Nigeria et de l'Irak :

1/ leur dette est en grande partie « odieuse » (au sens juridique) : contractée sans le consentement de la population, contre son intérêt, avec la complicité des créanciers. Nigériens et Irakiens ont souffert du soutien financier accordé à Saddam et à la junte militaire par des créanciers avant tout soucieux d'amarrer ces pays au bloc occidental, tout en assurant des débouchés à leurs exportations ;

2/ l'Irak sort exsangue d'années d'embargo et difficilement d'un conflit meurtrier ;

3/ la hausse brutale des taux d'intérêts sur la dette commerciale (qui représente 98% de la dette nigérienne) peut être considérée comme un cas de force majeure justifiant une révision des conditions d'application du contrat d'endettement ;

4/ Au Nigeria, près de 100 millions de personnes vivent avec moins de 1\$ / jour. Le remboursement de la dette compromet gravement la réalisation des OMD.

Pourtant, tout semble indiquer que c'est l'enjeu stratégique, en particulier le pétrole (l'Irak abrite 11% des réserves mondiales, le Nigeria 4%), qui a guidé les décisions du Club de Paris. Et encore, il aura fallu que le parlement nigérian vote une menace de répudiation de la dette extérieure pour que le Club daigne s'en émouvoir ! Le Sri Lanka et Haïti ont beau avoir été dévastés, respectivement, par le tsunami et les cyclones, ils ont le tort de n'avoir aucun pétrole...

En juillet dernier aux Nations Unies, l'Equateur a demandé la création d'un tribunal international de la dette. A quand un tel cadre juridique indépendant des créanciers gérer la dette internationale selon des règles du jeu équitables et transparentes ?

Mauritanie : première

La plate-forme Dette accompagne une mission C2D officielle

Au lieu d'effacer une partie de ses créances, la France signe avec les pays concernés des contrats désendettement développement (C2D) qui lui permettent de contrôler l'affectation des fonds.

Jusqu'à présent, ce mécanisme lui a surtout permis de financer les projets de l'Agence française de développement (AFD) mais officiellement, il sert à garantir, grâce à l'implication de la société civile, que l'argent sert à lutter contre la pauvreté.

Pour encourager la participation réelle des associations et syndicats locaux, la plate-forme Dette et Développement demande depuis plusieurs années à être associée aux missions officielles de la France de négociation des C2D.

C'est chose faite depuis juillet 2005 avec la participation du Secours catholique à une telle mission en Mauritanie. L'expérience n'est pas totalement concluante (délais insuffisants pour prévenir les acteurs locaux ; financements inexistant), mais c'est déjà une victoire : qui aurait pu imaginer, il y a seulement 10 ans, qu'une ONG française participe à la négociation d'un programme de coopération entre la France et le ministre mauritanien des Finances ?

Restons mobilisés !

La France n'était pas très enthousiaste, au printemps, à l'idée d'aller plus loin que l'initiative PPTE en matière d'annulations de dette. Elle menait même le front du blocage, avec le Japon et l'Allemagne. Mais collectivement, nous avons su faire comprendre aux pouvoirs publics que la France ne pouvait décevement pas apparaître comme le pays qui ferait obstacle, au sein du G8, à une avancée sur la dette. Notre lobbying persévérant (multiples rencontres avec le cabinet de Thierry Breton, l'administration du Trésor public et l'Élysée) et l'ampleur de notre mobilisation (plus de 300.000 signatures et nombreuses actions médiatiques avec la coalition « 2005 : plus d'excuses ! »), ont eu raison de leurs résistances.

Notre mobilisation a obligé la France à accepter un accord sur la dette au G8

Du côté parlementaire aussi, les choses commencent à bouger : interpellés par la campagne de cartes postales menée avec Agir ici, des députés de tous les partis se sont montrés intéressés par la proposition d'une commission d'enquête parlementaire pour effectuer un audit de la dette.

Il s'agit de faire la lumière sur la façon dont la France a contracté ses créances et sur l'utilisation qui en a été faite, afin d'évaluer les responsabilités de la France dans le surendettement et surtout, de ne pas renouveler les erreurs du passé.



Un nouveau souffle venu du Sud

La Plate-forme Dette et Développement a participé, du 28 au 30 septembre 2005 à La Havane, à une rencontre sur la dette réunissant 150 représentants d'organisations de la société civile du monde entier, en particulier de réseau Jubilé Sud (réseau très étendu du Sud). Depuis quelques années, des approches différentes du problème de la dette avaient amené les associations et réseaux mobilisés sur le sujet à adopter différentes stratégies. La rencontre de La Havane a marqué une volonté renouvelée de joindre les énergies, comme en atteste la déclaration finale : « *Nous affirmons notre volonté de travailler ensemble, solidairement, au travers de campagnes et initiatives tant au Sud qu'au Nord, renforçant nos mouvements afin que cesse l'énorme injustice historique qui nous a conduits à nous réunir ici* ».

Parmi les objectifs prioritaires : amener les pays créanciers à reconnaître leurs responsabilités dans l'accumulation de la dette et à en assumer le prix. D'où l'idée d'un audit de la dette, au Nord comme au Sud, et de faire reconnaître légalement l'illégitimité de certaines créances. Pour la France, créancier clé de nombreux pays du Sud, ce travail revêt une importance particulière.

Pour en savoir plus sur la dette

- www.dette2000.org (les rapports et notes d'analyse de la Plate-forme Dette & Développement).
- **L'Afrique sans dette**, Damien Millet (CADTM). Syllepse, 2005.

Secrétariat et coordination : CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

4 rue Jean Lantier, 75001 PARIS – Tél. : 01 44 82 81 53 - Fax : 01.44.82.81.45

E-mail : dette@ccfd.asso.fr Site internet : www.dette2000.org